

NON ATTRIBUABLE

COOPERATION CEE-ISRAËL

Le Conseil de coopération Israël-CEE se réunira lundi 20 février 1984 à Bruxelles.

L'établissement de liens contractuels entre la Communauté et Israël date du 4 juin 1964 avec la conclusion d'un accord commercial valable pour une période de 3 ans, mais susceptible de prorogation. En 1970 un nouvel accord a été signé entre la CEE et Israël pour une durée de 5 ans, accord qui constituait un progrès sensible dans le renforcement des liens contractuels entre les deux parties.

En 1975 la Communauté a conclu avec Israël un nouvel accord, dans le cadre de l'approche globale méditerranéenne. Il prévoit :

- dans le domaine agricole des concessions de la Communauté sous la forme d'une réduction des droits de douane pour les principales exportations israéliennes (agrumes, fruits et légumes en conserve);
- dans le domaine industriel l'établissement d'une zone de libre échange entre la Communauté et Israël impliquant l'élimination par les deux parties des droits de douane et des restrictions quantitatives. Pour ce qui concerne la Communauté, cet objectif est déjà réalisé depuis le 1er juillet 1977. Par contre, Israël aura éliminé entièrement les obstacles aux échanges pour tous les produits industriels exportés par la Communauté seulement le 1er janvier 1987. Actuellement Israël applique encore des droits de douane, déjà réduits de 50 %, pour environ 40 % de nos exportations.
- établissement d'une coopération en tant que facteur complémentaire des échanges dans les domaines d'intérêt mutuel des parties.

L'accord de 1975 a été complété en 1977 par un protocole financier et un protocole additionnel qui ont pour objectif d'instaurer une coopération économique, financière et technique analogue à celle prévue dans les accords Maghreb/Machrek.

Le 1er protocole financier prévoyait des prêts de la BEI, aux conditions de marché, pour un montant maximum s'élevant à 30 millions d'ECU. Cette somme est entièrement déboursée. Elle a été affectée au financement de projets concernant des petites et moyennes industries.

Un deuxième protocole financier a été négocié en 1981. Il porte les montants des prêts de la BEI à 40 millions d'Ecus, et a été signé le 24 juin 1983. 20 millions d'ECU ont déjà été mis à la disposition de la Banque de Développement Israélienne pour des actions en faveur des Petites et Moyennes entreprises. En 1983 des actions de coopération dans les domaines industriels, agricoles et scientifiques ont été mises en oeuvre.

Le Conseil de coopération s'était déjà réuni deux fois au niveau ministériel en décembre 1978 et en janvier 1982.

Les échanges commerciaux

La CEE est le premier partenaire commercial d'Israël. Les statistiques d'origine communautaire font apparaître un solde commercial positif en faveur de la Communauté. Le déficit de la balance commerciale d'Israël, vis-à-vis de la CEE a sensiblement diminué de 1975 à 1980. Depuis, la tendance s'est renversée et le déficit a recommencé à augmenter en 1981.

	<u>ECHANGES CEE-ISRAEL (x)</u>		en Mio ECU		
	<u>1978</u>	<u>1979</u>	<u>1980</u>	<u>1981</u>	<u>1982</u>
EXPORT	1.635	1.778	1.676	2.194	2.543
IMPORT	1.134	1.345	1.560	1.707	1.793
SOLDE	+ 501	+ 433	+ 116	+ 487	+ 850

Source : EUROSTAT